

PROGRAMME ET METHODE

Objectif pédagogique :

- Vous aider à mettre en place en un plan de feu ;
- Vous guider dans le choix du matériel et maîtriser les bases du métier ;
- Vous apprendre à lire et écrire une fiche technique de spectacle ;
- Vous initier à l'éclairage scénique

Formateurs principaux :

- **Jean-Philippe Corrigou** : Directeur technique et plasticien concepteur.
Expériences : scénique (concert, théâtre, opéra...), urbaine, architecturale, événementielle.
Membre de l'Association des Concepteurs Lumières Eclairagistes. Il dirige la société Caribou Concept.
- **Jean Grison** : Concepteur lumière dans les domaines du spectacle (théâtre, opéra...) et de l'événementiel. Références : Opéra de Paris, Marseille, Genève...
- **Maurice Giraud** : Concepteur lumière depuis 1973 dans les domaines du spectacle (théâtre, concert...), formateur à l'école d'architecture de Nantes. Références : Jean-Michel Jarre, Céline Dion, Charles Aznavour, Yves Duteil, Gilbert Montagné, Philippe Lavil, Carlos, Jean Luc Lahaye...

Programme :

- Cours - Chaîne de la lumière
Ce que vous apprendrez :
 - La terminologie de la physique de la lumière
 - Les grandes familles de sources, leur technologie et leurs propriétés
 - Les qualités et propriétés de la lumière
 - Les éléments interagissant dans la perception de la lumière et la luminosité
- Notion physique :
 - La lumière est une longueur d'onde, correspondant à la plage du spectre visible.
- Propriétés :
 - La température lumière, l'indice de rendu des couleurs, la chromaticité, la propagation et diffraction.
- Sources :
 - Les différentes lampes existantes sur le marché
 - Coût et efficacité lumineuse
 - La relativité de la notion de source (source primaire, source secondaire et source spectrale)
- Notion d'optique-source :
 - Certaines sources intègrent des optiques, qui contrôlent le flux de la lumière.
- technologies :
 - L'incandescence
 - La fluorescence
 - La décharge
 - Le laser
 - L'induction
 - LED (Light Emitted by Diode)
 - La photoluminescence
 - L'électroluminescence
 - La phosphorescence
- Cours - Colorimétrie
 - **COLORIMÉTRIE** : Les systèmes additifs (RGB) et soustractifs (CMYN).
 - **DIMENSION LUMIÈRE** : Notion de contraste et de panorama.
 - **PHOTOMÉTRIE** : Les différentes classes photométriques inhérentes au type d'optique d'appareil.
- Cours - Lampes et Projecteurs
 - Traitement du signal
 - Gradateurs
 - Analyse qualitative des projecteurs et des modes opératoires
 - Etat de l'art des lampes et projecteurs
- Cours - Principes du jeu d'orgue à mémoire
- Cours - DMX, informatique pour l'éclairage
- Cours - Fiche technique de spectacle
Comment lire et écrire une fiche technique de spectacle. Comprendre les implications juridiques au contrat et analyser la faisabilité du projet.

Document à garder

Entre les soussignés :

❶ Le bénéficiaire (nom & adresse postale & tél) :

Email de contact pour la convocation :

❷ Abricot-Formation enseigne de AlaxWeb SARL, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante - N° de déclaration d'existence de l'O.F. : °119 213 374 92 - RCS Nanterre B 43015749500028 - NAF 8559A - TVA n° FR 17430157495, en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire intitulée :

Initiation à l'éclairage scénique

Ce stage convient aux personnes motivées par les métiers de la lumière et de l'image.

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : **joint**

Nombre maxi de participants à cette session : **16**

Date de la session :

- ❑ **ESIN10d - L 30/08/10 au V 03/09/10**
- ❑ **ESIN10e - L 27/09/10 au V 01/10/10**
- ❑ **ESIN11a - L 09/05/11 au V 13/05/11**
- ❑ **ESIN11b - L 21/11/11 au V 25/11/11**

Nombre d'heures par stagiaire : **35h de formation théorique**

Horaires de formation : **de 9h à 17h**

Lieu de formation : **1 rue des Champarons 92700 Colombes**

ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le(s) participants sera (seront) :

- **moi-même (financement particulier au tarif social)**

ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettrez une évaluation de la formation.

ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation soit

Frais d'inscription et de dossier : 0

Fournitures : inclus

TOTAL HT : 525 €

TVA 19.6% : 102,90 €

TOTAL TTC : 627,90 €

ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais à la réservation. Les chèques peuvent être encaissables en plusieurs fois (se reporter sur le site web) mais la totalité des chèques doivent être remis au moment de la réservation. L'étalement de règlement ne peut s'envisager que pour un stagiaire résidant en France.

ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par lettre AR, à moins de trente jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, par un stagiaire, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920_9 du code du travail, avec un minimum de 30% considéré comme des arrhes. Tout stage commencé est réputé dû. Cependant un stage réservé peut être déplacé à une autre date sur présentation d'un justificatif attestant de l'empêchement de force majeure à une date choisie d'un commun accord dans un délai de 10 mois à compter de la date de début de la formation initialement prévue. Chaque retard de paiement donnera lieu à une majoration au taux de l'intérêt légal en vigueur.

ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à
le

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :

Corinne Alfano
Directrice



Abricot-Formation
1 rue des Champarons
92700 Colombes
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties, par exemple :

1.1. 🗳 Le bénéficiaire :

1.2. Les participant(s) sera (seront) :

nom et prénom du stagiaire [Voir article 2]

1.3. Dater et signer

et cachet éventuel

Cocher la session correspondante à votre stage :

13/09/1515 au 14/09/1515

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com./guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>

Document à garder